

ANNEXE XII  
(*article 40*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE DU  
RÈGLEMENT R.A.V.Q. 436

**CHAPITRE I**

NOUVELLES CONSTRUCTIONS, AGRANDISSEMENTS ET  
AMÉLIORATIONS FONCTIONNELLES DE BÂTIMENTS ET  
D'ÉQUIPEMENTS DE NATURE MIXTE

**1.** La nature du projet varie selon les besoins et peut comprendre des travaux d'architecture, de structure, de mécanique, d'électricité, de réfection, de rénovation, de restauration, d'amélioration, d'ajout, de correction, de modification, de remplacement, de construction, de reconstruction, de démolition, d'aménagement et de réaménagement sur des bâtiments et des équipements relevant à la fois de la compétence de proximité et de celle d'agglomération ainsi que l'acquisition de terrains et de bâtiments de servitudes et de mobilier nécessaires à cette fin.

**2.** Le projet nécessite l'octroi de contrats de services professionnels et techniques en architecture, en ingénierie, en analyse de la valeur, en contrôle des coûts pour les études, les analyses, les expertises, la planification, la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les services durant la construction, le contrôle de la qualité et peuvent également impliquer l'acquisition et le développement de logiciels.

**SECTION II**

LOCALISATION

**3.** Les travaux et les services décrits aux articles 1 et 2 sont requis dans le cadre de projets sur divers bâtiments et équipements localisés à divers endroits sur le territoire de la ville et relevant à la fois de la compétence de proximité et de celle d'agglomération.

**TOTAL : 1 221 524,31 \$**